



Des garanties qui répondent à vos attentes

Notre famille est déjà protégée par la responsabilité civile vie privée, pourquoi souscrire une garantie supplémentaire ?

La garantie responsabilité civile famille, souvent incluse dans le contrat habitation, intervient lorsque votre enfant est responsable de dommages causés à autrui.

L'assurance scolaire apporte un complément nécessaire et offre une protection en cas d'accident corporel dont votre enfant pourrait être victime dans le cadre scolaire, à la maison, sur le trajet...

Les instruments de musique sont-ils garantis en cas de dommages survenant en dehors de l'école ?

La garantie intervient en cas de dommages accidentels survenant en cours ou sain de l'établissement ou du conservatoire de musique où est inscrit votre enfant. L'instrument de musique est couvert à hauteur de 765 euros, avec une franchise de 30 euros. Cette garantie est aussi accordée en cas de vol.

Après un accident entraînant une longue absence scolaire, comment ma fille va-t-elle rattraper son retard ?

Nous assurons la prise en charge des frais d'une mise à niveau scolaire, avec des cours particuliers à domicile, un transport adapté pour se rendre en cours. De plus, si un suivi psychologique s'avère nécessaire suite à l'accident, la prise en charge des frais de suivi est incluse à concurrence de 765 euros.

Mon fils d'un naturel casse-cou, porte un appareil dentaire. En cas d'accident l'assurance scolaire remboursera-t-elle cette dépense onéreuse ?

L'assurance scolaire couvre l'appareil orthodontique à hauteur de 350 euros : un complément utile lorsque la Sécurité sociale et votre complémentaire santé ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des frais engagés. De plus, si un traitement orthodontique est rendu nécessaire suite à un accident, la garantie est accordée jusqu'à 1100 euros.

45 ans d'expérience aux côtés de l'Enseignement catholique et des familles...

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES

Assureur et plus encore

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des Assurances - N° SIREN : 775662497
277 rue Saint-Jacques 75256 Paris cedex 05 - Tél. : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.msc-assurance.fr

Réf DEI 116/G - 2011 - document non contractuel - crédits photos : Fotolia - WB.COM

Protégés 24h/24

**Assurance scolaire
&
extra-scolaire
2011-2012**

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES